



Vacances des enfants nécessitant des attentions particulières : des possibilités

Aujourd'hui on considère qu'environ 10% d'une classe d'âge est touchée par des troubles « DYS » (dyspraxiques, dyscalculiques, dysgraphiques, dyslexiques). Si l'on y ajoute les enfants malvoyants, présentant un handicap moteur léger, diabétiques, allergiques, victimes d'énurésie, etc... ce sont **des milliers d'enfants qui n'osent pas partir en vacances en séjour linguistique ou en colonie. Les raisons sont multiples** : accompagnateurs mal formés, structures d'accueil et transports en commun pas toujours adaptés, inquiétude des parents, autres enfants pas toujours disposés à accepter la différence,...

Malgré tout **de nombreux parents contactent SILC chaque année à la recherche d'un séjour auquel leur enfant nécessitant une attention particulière pourrait participer.** A chaque fois, le processus est identique, et la décision finale incertaine. Mais **voici comment SILC procède et accompagne les parents** à la recherche d'un séjour linguistique ou d'une colo.



Des échanges très importants avec les parents

Dès les premiers échanges, il est important que les parents décrivent aux conseillers SILC les particularités de la condition de l'enfant. Ils seront à même de trouver, avec les parents, le séjour le plus adapté pour le jeune. Le projet est ensuite analysé, et s'il est recevable, les parents remplissent le dossier d'inscription, complété des certificats médicaux nécessaires. Toutes les informations à connaître doivent y figurer : **protocole médical, régime alimentaire, gestes en cas d'urgence** etc. Un second contact est alors pris afin d'évoquer les points plus précis concernant le voyage, l'hébergement et les diverses activités.

Une étude de la possibilité d'accueil sur place

Une fois le dossier complet, les éléments concernant l'enfant sont envoyés aux **correspondants locaux de SILC**, qui gèrent sur place les placements en famille d'accueil et en résidence. Ils **évaluent ainsi la possibilité de recevoir ou non l'enfant.**

Si l'enfant présente par exemple une allergie au gluten ou aux fruits à coques, sa famille d'accueil aura eu en amont ces informations, et aura accepté de le recevoir en prenant ses dispositions pour la préparation des repas. Elle saura également comment réagir en cas de problème. Il en va de même pour tout autre trouble alimentaire, physique ou autre. **Plus le dossier est détaillé, meilleure est la prise en charge pour garantir la sécurité de l'enfant** et favoriser le **déroulement du séjour dans des conditions optimales** pour toutes les parties.

Bien que tout soit **mis en œuvre pour permettre aux jeunes de partir en séjour et qu'une solution soit trouvée pour nombre d'entre eux**, SILC se voit parfois dans l'obligation de refuser le dossier de l'enfant. En effet une famille peut refuser d'accueillir un enfant, lorsque la pathologie est trop importante, méconnue, ou les contraintes à assumer trop lourdes.

Chaque année des jeunes partent en France ou à l'étranger, seul en **immersion chez l'habitant** ou pour des **séjours en groupe** :

- **Alexandre L., dyspraxique**, a été accueilli au printemps dans une famille anglaise du Kent en séjour One to One,
- **Matthieu B.**, qui présentait plusieurs **troubles « dys »** est parti en séjour « Anglais en duo » en Grande-Bretagne : le copain avec lequel il était hébergé dans la famille d'accueil a pu l'aider tout au long du séjour



- **Antoine C., autiste**, est également parti en séjour [Anglais en duo](#), avec un éducateur spécialisé qui l'a accompagné tout au long du séjour.
- **Camille M., allergique aux protéines**, est partie en séjour « [British College](#) » et était hébergée en résidence collective. Aujourd'hui, la gestion des allergies est très bien prise en charge, mais il est arrivé que certains jeunes **apportent leur propre nourriture** lorsque leur régime alimentaire est trop restrictif. Dans tous les cas, **toutes les pistes qui permettent au jeune de partir sont étudiées.**

Le témoignage de Florent R., parti en séjour linguistique

Florent, comme de nombreux écoliers français, est touché par la **dyslexie**, qui se manifeste par des difficultés d'apprentissage du langage écrit et oral. Il a effectué son premier séjour linguistique au printemps 2013, dans une [famille britannique installée en Charente](#) : « *Je m'appelle Florent, je suis en 5^e, et mes parents ont voulu que je fasse un voyage linguistique car j'ai beaucoup de difficultés en anglais, surtout à l'écrit, et ils voulaient me prouver que je pouvais le parler.*

Comme je ne voulais pas prendre l'avion, j'ai choisi un séjour linguistique anglais en Charente.

J'étais le seul français dans la famille, j'ai donc été obligé de parler en anglais. Diane était très sympa, elle m'a demandé ce que j'aimais et a organisé des activités qui me plaisaient : visite d'un château, d'une chocolaterie,... mais elle n'a jamais parlé en français. Nous avons fait un journal, je lui disais ce que nous avons fait mais c'est elle qui écrivait.

Depuis le séjour, je participe beaucoup plus en classe et je n'ai plus peur de répondre. J'ai toujours de gros problèmes à l'écrit mais je sais que je peux me débrouiller à l'oral, j'ai plus confiance en moi. »

Pour ceux qui souhaiteraient faire partir leur enfant en séjour linguistique, la première démarche est donc de contacter SILC, qui étudiera les possibilités.

SILC, Séjours Internationaux Linguistiques et Culturels | <http://www.silc.fr>

Créé en 1965, SILC fait voyager chaque année 20 000 personnes à travers le monde, en proposant plus de 100 programmes et destinations différentes. 49 collaborateurs créent, préparent et coordonnent les 800 séjours annuels, en coopération avec les animateurs agréés, les professeurs et les familles d'accueil.

SILC est labellisé NF Services, gage de qualité ; il est également membre de l'OFFICE National de Garantie des Séjours et Stages Linguistiques, qui édicte des critères de qualité stricts, en collaboration avec des Associations de Consommateurs agréées et des Fédérations de Parents d'Elèves.

Contact Presse : Lucile PROUTEAU – lucile.p@silc.fr – 05.45.97.41.34 | [Dossier de presse SILC en ligne](#)